



MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520
mairie@montmelard.fr - 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 16 DECEMBRE 2025

Séance du 16 décembre 2025, l'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Présents : FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, MARTIN Christelle, NESME Eric, CHEVRIER Océane, VOUILLON Benoît
Excusés : GELIN Lionel et CHARNAY Julien

Convocation : Jeudi 11 décembre 2025

Affichage : Vendredi 12 décembre 2025

Secrétaire de séance : Christelle MARTIN

ORDRE DU JOUR

Mme le Maire demande à rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Acceptation d'un chèque de don de l'association de la cantine scolaire de Montmelard,
- Demande de subvention du collège de Matour,
- Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement pour le budget 2026, en attendant le vote de celui-ci,
- Décision modificative budgétaire à la demande de la Trésorerie pour des écritures d'amortissement

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">❖ Voirie❖ Placettes poubelles❖ Bâtiments❖ Eclairage public - SYDESL❖ Cimetière❖ Eau❖ Solution logicielle | <ul style="list-style-type: none">❖ Don Floraliès❖ Demande de subvention des Papillons Blancs❖ Délégué à la protection des données❖ Commission scolaire❖ Point réalisation budgétaire 2025❖ Questions diverses |
|--|---|

Approbation PV séance du 19-10-2025 : Adopté à l'unanimité

Voirie

M. THOMAS fait un point sur les travaux de rétrécissement de la chaussée entre le cimetière et l'église, ainsi que sur la signalisation mise en place.

Présence d'une flaque d'eau stagnante après de fortes pluies sur la portion de route qui vient d'être refaite aux Jannauds, il faudra prévoir de cylindrer les accotements récemment rechargés.

Présence d'un décalage entre le fossé et l'enrobé à Vauzelle qu'il faudra reprendre.

Drainage et pose de deux regards au Tronchat.

Portion de route au Chien-Pendu à reprendre par la société THIVENT suite au décrochement d'une partie de l'enrobé.

Des glissières ont été posées au chemin de la Combe – Les grands Vernays

Le chemin de Polcy a été rechargé en enrobé.

Les traversées de la route du monument sont à lisser vers « l'allée » pour supprimer l'effet dos d'âne

Travaux du Département sur la D41 : le terrain s'affaisse dans le virage mais pas de date d'intervention connue à ce jour.

Arrêté de voirie pour intervention d'ENEDIS sur le poteau situé sur la route de Saint Cyr entre le 22 et le 26 décembre 2025. Un message sur Panneau Pocket sera fait.

Placettes poubelles

Mme le Maire fait un point sur les réalisations des plateformes de points propres du Bourg et de Longverne.

La commune de Montmelard projette d'aménager 4 autres points d'apport volontaire afin d'être cohérent avec le règlement du service de collecte des déchets du SIRTOM, et de proposer à la population des aménagements durables et faciles à entretenir.

Ce projet pourrait être partiellement financé par l'appel à projet 2026 du département.

Les devis de la société BALLAND se répartissent de la manière suivante :

Vicelaire	3 450 € HT
Charnay	2 400 € HT
En Pierranon	2 400 € HT
Vigousset	3 450 € HT
Soit un TOTAL de	11 700 € HT

Pour une subvention attendue à hauteur de 30 % : soit 3 510 € HT, le reste à charge pour la commune sera de 8 190 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet 2026 ;

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Bâtiments

L'entreprise SOMBARDIER est intervenue pour de multiples réparations réalisées à la salle des fêtes, à la mairie et dans le logement communal au-dessus de La Poste.

Il reste toujours à planifier l'intervention de la société DEBIEMME pour des reprises sur des chéneaux, le changement d'une tuile cassée et un chevron exposé aux pluies.

Un inventaire a été réalisé à la salle des fêtes par Christelle MARTIN. De la vaisselle pour la cantine est à commander en priorité, notamment des saladiers, des coupelles à dessert, verres, couteaux, et petites cuillères. M P RAVEAUD se charge de faire réaliser des devis.

Un outil en ligne de réservation à la demande pour la salle des fêtes (Espace sur Demande) sera mis en place dans les prochaines semaines. Il sera également étudié une évolution des tarifs de location de la salle des fêtes.

Il faudra prévoir en 2026 de nettoyer le mur côté nord de la salle des fêtes qui est très sale. B. VOUILLON propose de le faire ré-enduire.

Une antenne radio est présente sur le Mont Saint Cyr sur une parcelle appartenant à ENEDIS. Il faut s'assurer des contacts utiles et à jour en cas de problème et de nécessité d'intervenir sur les lieux.

Mme le Maire informe le Conseil que la demande de subvention adressée au titre de la DETR pour le renouvellement des aires de jeux a été acceptée et que les 8 220 € demandés nous seront octroyés après la réalisation des travaux. Les membres de la commission prépareront l'implantation des jeux avec l'employé communal d'ici le mois de février.

Le défibrillateur s'est mis en défaut : contact à prendre avec SCHILLER pour une maintenance

Eclairage public – SYDESL

Lors du dernier Conseil, M. NESME nous a fait part de la nécessité de revoir notre position quant au renouvellement des candélabres que nous avions ajourné en 2023.

Cependant le SYDESL nous informe de l'arrêt de production des ampoules installées sur les candélabres actuels. En d'autres termes, si nous voulons conserver un éclairage public, il nous faut procéder au renouvellement pour une installation en LED.

Le SYDESL doit revoir notre dossier pour le remettre à jour puis nous le proposer rapidement. L'accompagnement financier resterait identique à celui de 2023. Tout cela sera bien sûr à confirmer après retour des informations de M. CHAMBARD.

Le SYDESL propose aux communes un outil numérique de gestion des bâtiments : il n'y a pas de nécessité pour la commune de Montmelard.

Cimetière

La société BRIDAY MILLET a répertorié les tombes listées en reprise de concessions. M. Briday nous propose de chiffrer en 2 volets : la partie gauche puis la partie droite du cimetière. Il a fait part de problèmes d'accès sur la partie gauche du cimetière

La partie droite sera plus facile d'accès alors qu'à gauche les pompes funèbres laissent entendre qu'il y aura des difficultés pour accéder à certaines tombes. Nous sommes donc dans l'attente du devis.

Aucune mention n'est faite au sujet de l'accès aux tombes sur le devis de MARBRERIE D'ANCELLE de 24 000 €.

M. BRIDAY MILLET a également porté à notre connaissance que l'ossuaire actuellement en place au cimetière ne pourrait servir à recueillir les ossements des tombes. Il faudra prévoir un caveau spécifique. Par la même occasion, nous lui avons demandé de chiffrer le nettoyage de cet ossuaire avec l'enlèvement de la plante grasse et la mise en place de graviers. Ce travail pourrait peut-être être exécuté par l'agent communal.

La matinée nettoyage du cimetière s'est bien déroulée en présence de 13 bénévoles.

C. MARTIN évoque la mise en place d'un composteur en suspend depuis plusieurs mois, et la nécessité de revoir l'organisation pour les déchets du cimetière. Il est proposé de mettre en place une placette de compostage dans le nouveau cimetière afin d'y recueillir tous les déchets verts.

Eau

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous informe de la mise à jour du tarif de la redevance sur la consommation d'eau potable pour l'année 2026.

Ainsi le tarif étant de 0.33 €/m³ pour l'année 2025, il passe à 0.32 €/m³ pour l'année 2026.

Ce nouveau tarif a été adopté par délibération n° 2025-117 du 03/07/2025 du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau après avis conforme du comité de bassin.

Le montant de la redevance perçue doit apparaître distinctement sur les factures d'eau des abonnés dans la rubrique « Organismes publics » sous l'intitulé « Consommation eau potable (agence de l'eau) ». La mise à jour sera faite dans le système de facturation de la commune.

La facturation de l'abonnement de l'eau pour la période 2025-2026 a été lancée au début du mois de décembre.

M. CHORIER présente les travaux sur le réservoir qui ont été réalisés cette semaine : télérègle, alarme sur portes, antenne, petits panneaux solaires etc...

La régularisation de l'acquisition des parcelles des captages des Vernes a été signée chez le notaire.

La parcelle D612 sur la commune de Dompierre les Ormes de M. JANDARD est en cours d'acquisition.

Suite au renouvellement du marché, VEOLIA est le nouveau prestataire du réseau d'eau géré jusqu'à ce jour par la SAUR sur les communes voisines.

Solution logicielle

Dans la démarche de mutation vers une solution logicielle complète et après mise en concurrence de 3 prestataires, la société JVS était reçue en mairie le 1^{er} décembre afin de nous présenter ses solutions logicielles et nous avons reçu son offre commerciale.

Le produit s'avère moins intuitif que la solution logicielle proposée par COSOLUCE.

Par ailleurs, sur le plan commercial, si la société JVS ne facture que très peu d'installations logicielles, elle répercute tout sur le prix de l'abonnement qui s'élèverait donc à 2 390 € HT à l'année. La société COSOLUCE a revu son offre commerciale pour nous proposer un abonnement annuel à 2 069 € HT et un coût d'installation de 5 765 € HT.

Considérant que la société COSOLUCE offre la gratuité de l'année 2026 afin de planifier un transfert des données progressif qui pourrait se faire au 2^e trimestre.

Considérant qu'après présentation des logiciels des prestataires, Mme le Maire, les adjoints et la secrétaire de mairie se positionnent pour la solution logicielle de la société COSOLUCE.

Considérant l'incertitude de la reconduction du Plan Numérique qui aurait pu financer une partie du projet.

Afin de ne pas perdre une année pour déposer un éventuel dossier de subvention dont le traitement est incertain, et surtout d'éviter une migration sur un logiciel en urgence à la fin de l'année 2026, Mme le Maire propose au Conseil d'accepter dès maintenant la proposition de COSOLUCE pour la solution logicielle complète Comptabilité, Facturation, Etat civil, Gestion du cimetière, avec la récupération des données sur 6 ans, au prix de 5 765 € HT pour l'installation et la formation, et 2 069 € HT d'abonnement annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE d'accepter la proposition de la solution logicielle de la société COSOLUCE ;
DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.**

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Don de l'association Les Floralies et de l'association de la cantine scolaire de Montmelard

Les Floralies font un don d'un montant de 1 000 € en remerciement de l'installation de la cuve à eau qui leur permet de maintenir un arrosage des massifs tout l'été.

Le Conseil remercie l'association pour ce don généreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE d'accepter le don de l'association Les Floralies d'un montant de 1 000 € ;
DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.**

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

L'association de la cantine scolaire de Montmelard a adressé un chèque d'un montant de 1 278.40 €.

Le Conseil remercie l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le don de l'association de la cantine scolaire de Montmelard d'un montant de 1 278.40 € ;

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Demande de subvention de l'association Les Papillons Blancs et du collège de Matour

Mme le Maire présente un courrier de demande de subvention reçu de l'association Les Papillons Blancs, qui accueille au sein de leurs structures une personne originaire de la commune. Le Conseil rappelle sa volonté de soutenir les établissements scolaires ou éducatifs, qui accueille des enfants de la commune, à hauteur de 50 € par enfant. Le montant sera inscrit au budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 50€ à l'association Les Papillons Blancs ;

DECIDE d'adresser un courrier de réponse à l'association ;

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Par ailleurs, Mme le Maire présente un courrier de demande de subvention émanant du Collège Saint Cyr de Matour, relatif à l'organisation d'un séjour scolaire prévu en 2026, auquel participera un élève domicilié dans la commune.

Le Conseil rappelle sa volonté de soutenir les établissements scolaires ou éducatifs, qui accueille des enfants de la commune, à hauteur de 50 € par enfant. Le montant sera inscrit au budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 50€ au Collège Saint Cyr de Matour ;

DECIDE d'adresser un courrier de réponse au Collège St Cyr de Matour ;

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Délégué à la protection des données

Mme le Maire informe le Conseil de l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO).

Ce délégué est chargé de piloter la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné, s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme ;

Le CDG 71 propose une prestation d'accompagnement à la protection des données qui inclut cette obligation pour un prix annuel et unitaire de 18 € pour une collectivité de moins de 20 agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre contact avec le CDG 71 pour la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données pour la commune ;

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Commission scolaire

La Commission scolaire doit se réunir afin d'étudier la reprise de compétence du périscolaire par les communes de Montmelard et Dompierre les Ormes

Point réalisation budgétaire 2025

Mme le Maire transmet des éléments de situation budgétaire à l'ensemble du conseil pour information.

Décision modificative budgétaire pour des écritures d'amortissement

Les crédits n'étant pas suffisants aux chapitres 040 et 042 pour constater l'amortissement de subventions au compte 28041512 pour 856 € et au compte 2804412 pour 325.85 €, il convient donc de prendre la décision modificative suivante afin d'ouvrir des crédits aux chapitres 040 et 042 pour un montant de 1 181.85 € sur le budget 82500-BUDGET COMMUNAL de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre la décision modificative budgétaire afin de procéder à l'ouverture de crédits aux chapitres 040 et 042 pour un montant de 1 181.25 € ;

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Ouverture du quart des crédits pour les dépenses d'investissement

Mme le Maire expose au Conseil les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD). Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement pour l'exercice 2026, sur le budget principal et le budget de l'eau, à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, selon le détail ci-dessous :

BUDGET 82500 - MONTMELARD		
Chapitre	Crédits votés 2025	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
20	0 €	0 €
21	225 728.63 €	56 432.16 €

BUDGET 82520 – EAUX DE MONTMELARD		
Chapitre	Crédits votés 2025	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
20	20 000 €	5 000 €
21	90 775.28 €	22 693.82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Adhésion SACEM 2026

Un tarif a été négocié par l'AMF pour la souscription à un forfait annuel tout compris qui couvre tous les événements en musique organisés par la commune, toutes les diffusions musicales dans les équipements municipaux et toute la musique diffusée sur le site internet communal ou sur l'attente téléphonique.

Pour les communes jusqu'à 500 habitants, quel que soit le nombre d'évènements, ce forfait annuel s'élève à 152.01 € TTC.

Actuellement, chaque association de la commune adhère individuellement si besoin.

La commune de Montmelard souhaite désormais assumer cette charge pour en faire bénéficier l'ensemble des associations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE de prendre contact avec la SACEM pour souscrire à ce forfait annuel tout compris ;
DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et
signer toute pièce utile.**

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Questions diverses :

Mme le Maire fait un retour sur les entretiens professionnels des agents communaux.

Une réunion est prévue avec ENEDIS le 14 janvier 2026 à la mairie de Dompierre les Ormes.

Une réunion Natura 2000 est prévue le 13 janvier 2026 à 14h00 à Trivy. (T. THOMAS)

M. RAVEAUD fait un point sur le CCAS qui a livré les colis aux aînés la semaine dernière et sur le bulletin municipal. Mme RAVEAUD fait part du nombre de naissance important cette année : 6 bébés nés sur 2025

Projet éolien de Matour : un LIDAR a été mis en place sur Matour Ouest.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le prochain Conseil est fixé au mardi 20 janvier 2026.

Christelle MARTIN,
Secrétaire de séance



Laure FLEURY,
Maire

